



Tél : 01.76.82.64.52
cgtflins@free.fr

Les élections au C.S.E. c'est quoi ?

A partir des prochaines élections, il n'y aura plus de délégués du personnel, de délégués au CE, de délégués au CHSCT. Il n'y aura plus que les délégués au C.S.E. (**C**omité **S**ocial et **É**conomique).

Au passage, le nombre de délégués est ratiboisé : il y avait **87** délégués DP, CE, CHSCT. Il n'y en aura plus que **54** aux prochaines élections... tous collèges confondus, à partager entre tous les syndicats !

L'objectif de cette nouvelle loi est de sortir les délégués des ateliers et des bureaux, là où ils sont les plus utiles aux travailleurs...

Moins de délégués, plus de réunions avec la direction = moins de présence et de liens avec les travailleurs.

A quoi vont servir les délégués au C.S.E.

Les délégués au C.S.E. vont avoir des réunions mensuelles avec la direction pour débattre :

- des cadences
- des accidents du travail
- de la marche de l'usine
- des jours de chômage (où il faudra être ferme sur qui doit payer : le patron)
- de la gestion des œuvres sociales (gestion assurée actuellement par le C.E.)

Dans ce contexte, les élections au C.S.E. des 11 et 12 mars prochains ont une importance considérable pour les quatre années à venir.

Il faut élire des délégués déterminés à maintenir leur présence dans les ateliers et les bureaux.

Il faut élire des travailleuses et des travailleurs décidés à nous faire respecter et qui n'ont pas peur quand il faut hausser le ton !

Les 11 et 12 mars, votez et faites voter pour les candidates et les candidats de la Confédération Générale du Travail !